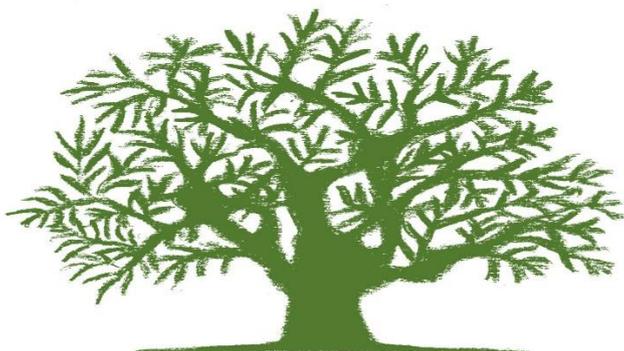




Direction de l'Action Educative et Sportive
Service Jeunesse

PROJET EDUCATIF LOCAL

MAIRIE DE CORBIE



Mairie de Corbie
1 rue Faidherbe BP 10237
80800 CORBIE
mairie@mairie-corbie.fr / 03.22.96.43.00

Le 17/01/2019

LE PROJET EDUCATIF LOCAL (P.E.L) – MAIRIE DE CORBIE

Préambule :

Le P.E.L est un dispositif sous la responsabilité de l'Action Educative et Sportive de la mairie de Corbie dont la délégation municipale est portée par Monsieur JB CAUCHY, 1^{er} Adjoint délégué.

La coordination du P.E.L est effectuée par la directrice de l'Action Educative et Sportive (D.A.E.S) Claire SCELLIER, assistée d'Elizabeth CREMETZ, directrice adjointe de la D.A.E.S et de l'Accueil Collectif de Mineurs (Accueil Périscolaire, ALSH Périscolaire et Extrascolaire) ainsi que de l'équipe d'animateurs dudit accueil.

La coordinatrice intervient, assistée de toute son équipe, dans la mise en œuvre des actions et veille à la qualité des interventions dans le respect de la réglementation en vigueur.

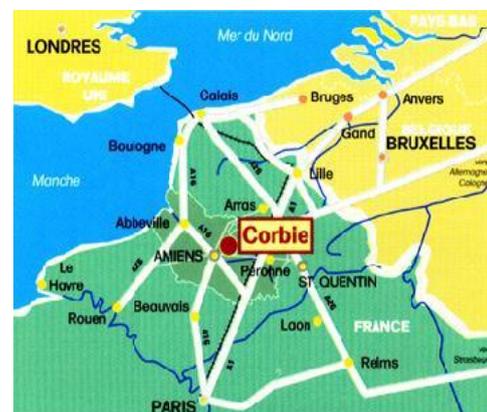
L'Action Educative et Sportive met tout en œuvre pour travailler en étroite collaboration avec ses partenaires : les établissements scolaires, les associations sportives et culturelles, les associations de parents d'élèves et les institutions.

La Mairie de Corbie, par le biais de l'Action Educative et Sportive a pour vocation d'organiser des loisirs et des vacances pour les enfants et les jeunes de 3 à 15 ans.

Présentation du territoire :

1) Situation géographique

Corbie est une commune située en Picardie dans le département de la Somme (80), dans la Région des Hauts de France. Le chef-lieu du canton siège à la communauté de la commune du Val de Somme. Corbie a une superficie de 1625 ha dont 102 ha de bois et forêt et une altitude moyenne de 34 m. La commune est au pied de l'éperon calcaire et au cœur des trois vallées d'Ancre. La Somme et l'Hallue sont traversées par la rivière La Boulangerie. Corbie est également située à 17 km d'Amiens, 1h30 de Paris et se situe au bord du fleuve de la Somme. Elle est également jumelée avec la ville de Pickering en Grande Bretagne et la ville d'Höxter en Allemagne.



La commune de Corbie est répartie en 3 quartiers : Le Centre, Etampes et la Neuville.

1) Historique du Territoire et événements de la commune :

L'origine du nom de Corbie viendrait de l'ancien nom de la rivière d'Ancre qui la traverse la « Corbie » ou La « Corbe »

Dès lors les habitants de la ville de Corbie portent le nom de Corbéens et Corbéennes.

Corbie fut le siège d'une célèbre Abbaye Royale Saint Pierre, qui était un monastère de moines. C'est Ste Bathilde née vers 630 et décédée en 680 reine des francs et épouse de Clovis II qui la fonda en 657 durant sa régence.



Elle abandonna, au profit de L'abbaye, la terre de Corbie et ses dépendances qui étaient du domaine de la Couronne. Les terres de l'abbaye s'étendaient du Nord de la Somme au Sud de l'Authie. 76 Abbés se succédèrent à la tête de celle-ci jusqu'à la révolution. Devenue importante au 17^{ème} siècle, Corbie laissa son nom dans l'Histoire lors de sa prise par les espagnols en 1636 et de sa reprise la même année par Louis XIII et Richelieu.

L'Abbatiale, l'église St. Etienne, l'église Notre Dame de la Neuville, la porte d'honneur de l'Abbaye, les remparts, le mur de l'enclos, l'hôtel de ville sont les témoins de ce riche passé.



De nombreux personnages emblématiques ont laissé leur empreinte à Corbie et témoignent de cette richesse :

L'Abbé MaurDRAMNE dont la particularité a été de rédiger en sept écritures différentes dont la minuscule Caroline qui s'imposa dans tout l'occident.

L'Abbé Adalhard, grand abbé de l'époque carolingienne né en 752 et décédé en 826, était le cousin germain de Charlemagne. Il fut abbé, comte de Corbie et maire du Palais sous le règne de Charlemagne. Il fut moine à Corbie sous l'abbatit de MaurDRAMNE, qui lui succéda en 781 en devenant Abbé. Il sous régla en 822 le fonctionnement de l'Abbaye et sera le fondateur de l'Abbaye de Corvey en Allemagne.

Sainte Colette, réformatrice des ordres de St. François d'Assise.

Et Eugène Lefebvre, pionnier de l'aviation naquirent à Corbie ou dans les environs.

Certains de ces personnages célèbres ont aujourd'hui leur nom ou œuvre associés à des structures de Corbie, La Caroline qui est représentée par une école élémentaire, l'abbé Adalhard dont le nom a été repris pour la salle de spectacle du centre culturel. Ste Colette et Eugène LEFEBVRE ont également leurs noms attribués à un établissement scolaire.

Corbie est également une ville riche en événements sociaux culturels.

Depuis plusieurs années la commune organise de nombreuses manifestations diversifiées notamment grâce aux nombreuses associations présentes dans la commune et au service culturel.

Celui-ci propose de nombreuses animations notamment la foire de Pâques, la fête dans la rue, des spectacles événementiels, la fête d'automne, un salon des loisirs, une saison culturelle au théâtre les docks (centre Adalhard) et à la buanderie. De plus, des artistes connus et moins connus exposent régulièrement au Centre d'Accueil et d'Animation.

2) Situation démographique :

La commune de Corbie compte 6 464 habitants dont 52.6 % de femmes et 47.4 % d'hommes.

Aujourd'hui du fait de la proximité d'Amiens, les emplois se raréfient, mais il existe une zone industrielle dans le quartier de la Neuville- les- Corbie où sont implantées quelques entreprises.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015

	Nombre	%
Ensemble	283	100
Industrie	21	7,4
Construction	22	7,8
Commerce, transport, hébergement et restauration	88	31,1
Services aux entreprises	63	22,3
Services aux particuliers	89	31,4

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirène)

→ La croissance démographique sur dix ans évolue de la façon suivante :

- 25 % de 0 à 19 ans
- 28 % de 20 à 39 ans
- 24 % de 40 à 59 ans
- 12 % de 60 à 74 ans
- 10 % de 75 ans et plus.

Ce sont environ les taux moyens que l'on retrouve au niveau national.

Type de familles à Corbie

Il y a 1 760 familles à Corbie. Sur l'ensemble des familles on relève :

- 41.1 % de couples avec enfants
- 39.2 % de couples sans enfant
- 19.6 % de familles monoparentales

- 8.18 % de la population sont étudiants.

Sur 1760 familles à Corbie, plus de 40% sont des familles avec enfants qui ont besoin de structures adaptées.

→ Pour répondre aux besoins des familles Corbéennes, la municipalité a progressivement mis en place les services à la population suivants :

- la halte-garderie en 1994 pour les enfants âgés de 2ans ½ à 6ans
- le Centre d'Animation Jeunes (C.A.J) en 1998 pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans
- le Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M) en 2003 pour Corbie et 2006 pour les 300 assistantes maternelles de la communauté de communes
- l'Accueil Périscolaire en 2003 pour les enfants âgés de 7 à 12ans
- les Services de Restauration Scolaires en 2004 (sur 2 sites du quartier du centre-ville)
- l'Accueil Périscolaire en 2005 pour les enfants âgés de 3 à 6 ans
- l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) Extrascolaire en 2006 pour les enfants âgés de 3 à 12 ans
- l'Aide Aux Devoirs (A.A.D) en 2011
- Création d'un site de Restauration supplémentaire (SPLN) dans le quartier de la Neuville en 2013
- les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) de 2014 à 2017
- Création d'un site de Restauration supplémentaire (SPE) dans le quartier d'Etampes en 2015
- Réfection d'anciens logements de fonction au sein du quartier d'Etampes pour l'ouverture de l'Espace Des Enfants, local des Accueils Collectifs de Mineurs, en 2018
- Construction d'une crèche en 2018 (ouverture en 2019)

3) Logements :

Corbie possède 2 709 logements, l'espace bâti est divisé en 5 grandes parties, le centre ancien, les faubourgs ouvriers, les habitats individuels en lotissements, les habitats collectifs et tissu industriel. En 2012, 10 nouveaux bâtiments OPSOM ont été construits à la Neuville.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2011				2006	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	2 528	100,0	5 828	15,9	2 495	100,0
Propriétaire	1 371	54,2	3 264	21,3	1 364	54,7
Locataire	1 116	44,1	2 472	9,5	1 084	43,5
dont d'un logement HLM loué vide	612	24,2	1 417	12,5	622	24,9
Logé gratuitement	41	1,6	92	11,9	46	1,8

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

4) Infrastructures

Corbie dispose de nombreuses infrastructures éducatives, culturelles, sportives, jeunesse et autres.

- Les structures éducatives :

- Une école maternelle : Françoise Dolto et l'école Au Bord de l'Ancre
- Une école élémentaire : Michel Petrucciani
- Deux écoles primaires :
Les écoles du centre (écoles élémentaires La Caroline et Roses de Picardie, l'école maternelle Les Pierres Blanches)
Ecole Au Bord de l'Ancre (écoles élémentaires République et Pauchet, l'école maternelle Au Bord de l'Ancre)
- Deux collèges : Eugène Lefebvre et le collège privé Sainte Colette
- Un lycée d'enseignement agricole privé, Sainte Colette

- Les structures culturelles :

- Le Théâtre les Docks, centre Adalhard (structure communal)
- La médiathèque (structure inter communale)
- Ciné les Docks situé dans le centre Adalhard (structure Associatif)
- Théâtre La buanderie (salle communale)
- Foyer culturel (association – locaux communaux)

- Les structures d'actions sociales et solidaires :
 - le CCAS (le logement, le R.S.A....)
 - l'épicerie solidaire

- Les structures liées à la Petite Enfance :
 - Crèche les Corbisous
 - Relais d'assistantes maternelles

- Structures Sanitaires et médico-sociales
 - Centre hospitalier
 - Centre de rééducation des 3 vallées
 - Foyer de vie
 - EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - Résidence les naturelles, résidence du parc et Résidence les bleuets

- Autres structures
 - Centre technique municipal
 - Camping municipal
 - Office de Tourisme
 - Déchèterie

- Les structures sportives et les services liés à la Jeunesse

Sportives

- Gymnase du Cossec
- Terrains de foot annexes
- Stade d'athlétisme
- Stade de football
- Tir à l'arc
- Le Cirque Charivacirc
- La piscine Calypso
- Terrains de tennis
- Boulodrome

Jeunesse

- Accueil collectif de mineurs permanent
- Accueil périscolaire
- Accueil de loisirs été

C'est différentes structures permettent à la ville de Corbie de proposer aux Corbéens de nombreux lieux d'échange et de divertissement.

La commune dispose également de nombreuses associations sportives et culturelles qui permettent aux Corbéens et Corbéennes d'avoir un panel d'activités variées.

→ Le nombre d'établissements d'enseignements scolaires est de **6**

→ Liste des établissements d'enseignements scolaires :

- École maternelle Dolto
- École primaire du centre
- École primaire Au bord de l'Ancre
- École primaire Michel Petrucciani

La ville possède également un bus qui effectue :

- le ramassage périscolaire matin et soir
- le ramassage ALSH du mercredi midi avant et après la cantine
- le ramassage pour les ateliers TAP
- le ramassage APC (activités pédagogiques complémentaires) et Aide Aux Devoir
- le ramassage du club de l'âge d'or le jeudi après midi
- le ramassage des personnes âgées le vendredi matin pour le marché
- sorties scolaires
- ramassage matin et soir des enfants de l'ALSH pour les familles sans véhicule
- sortie ALSH (mercredi, petites vacances scolaires, été)

Objectifs Educatifs du P.E.L (Projet Educatif Local) :

L'élaboration des Objectifs Educatifs du PEL s'est inspirée :

- De certains axes tirés des projets d'école.
- Des compétences 6 du socle commun : Les compétences sociales et civiques.
- Des compétences 7 du socle commun : L'autonomie et l'initiative.
- Des besoins physiologiques et psychologiques des enfants âgés de 3 à 15 ans (besoins et caractéristiques).

Objectifs Educatifs retenus :

1. Initiation à la vie en collectivité (par extension avec l'école et à la vie en société).
2. Apprentissage des responsabilités et de la Citoyenneté.
3. Epanouissement de l'enfant et autonomie.
4. Esprit d'initiative (regroupe tous les projets pouvant être réalisés autour des thématiques de l'environnement et du développement durable. Ces projets pourront être également en faveur de la solidarité, de l'échange, du partage et de la communication).
5. Renforcement de la place des parents dans les lieux de vie des enfants.

La thématique générale priorisée : « Le Vivre Ensemble »

Objectifs Pédagogiques retenus :

1. Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité (extension à la société par des projets communs avec l'école. Exemple : Grand jeu « A la découverte de ta commune » / Rallye photos / courses d'orientation....).
2. Favoriser les autonomies chez l'enfant (du plus jeunes au plus âgés, par des manifestations comme le Rallye Piéton, la Journée de Prévention et de Sécurité Routière, etc...).
3. Sensibiliser et initier l'enfant à la protection de l'environnement et au développement durable (projet collaboratif avec une école primaire « Engage toi pour la planète », Création d'un POTAGER partagé dans l'enceinte de l'ALSH.
4. Observer, tester, participer et créer (expériences, discussions, activités, découvertes, interventions de personnes qualifiées, etc...), pour les domaines culturels, scientifiques et techniques.
5. Favoriser le dialogue et la coopération entre les parents et l'équipe d'animation (portes ouvertes, journée parentalité, interventions de parents pour une activité spécifique comme « raconter et/ou conter des histoires »...
6. Découvrir et s'initier au travers d'activités physiques et sportives, culturelles et scientifiques.

Les moyens mis en œuvre :

Afin de nous permettre d'atteindre les objectifs fixés, des activités relevant de thématiques diverses sont proposées aux enfants du territoire et des communes environnantes :

-  Activités Sportives
-  Activités Scientifiques et Techniques
-  Activités Culturelles
-  Activités ayant trait au Développement durable
-  Activités ayant trait à la Citoyenneté
-  Journées à thèmes, Grands Jeux....

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc...) :

- Enrichissement des connaissances culturelles
- Evolution au niveau du langage et du vocabulaire
- Enrichissement des connaissances littéraires
- Enrichissement à propos des pratiques artistiques nouvelles
- Liberté d'expression (prise de parole, aisance verbale)
- Développement de l'esprit critique
- Renforcement du respect et de l'esprit collectif
- Progrès concernant la vie en collectivité
- Renforcement du dialogue et du relationnel Parents/Personnel d'animation

Modalités d'information des familles : site internet de la ville, plaquettes informatives trimestrielles distribuées dans les écoles et au secrétariat de la DAES (Direction de l'Action Educative et Sportive).

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEL :

Les mercredis, vacances d'octobre, de février, d'avril, de juillet et d'août

Les temps d'enseignement sont organisés sur la semaine de 4 jours (soit 8 demi-journées).

1 – **Démographie** :

La commune de Corbie compte 6 464 habitants dont 52.6 % de femmes et 47.4 % d'hommes. La densité de la population est de 393 habitants au km².

La croissance démographique sur dix ans évolue de la façon suivante :

- 25 % de 0 à 19 ans
- 28 % de 20 à 39 ans
- 24 % de 40 à 59 ans
- 12 % de 60 à 74 ans
- 10 % de 75 ans et plus.

Ce sont environ les taux moyens que l'on retrouve au niveau national.

2 – **Type de familles à Corbie** :

Il y a 1 760 familles à Corbie. Sur l'ensemble des familles on relève :

- 41.1 % de couples avec enfants
- 39.2 % de couples sans enfant
- 19.6 % de familles monoparentales
- 8.18 % de la population sont étudiants.

Activités périscolaires et extrascolaires existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année : (ces chiffres seront à actualiser pour 2021)

 **Activités périscolaires** : Accueil périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et soir après la classe. De 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 18h30.

→ 74 enfants inscrits sur l'année âgés de 3/5 ans.

→ 139 enfants inscrits sur l'année âgés de 6/11 ans.

✚ **Activités extrascolaires** : Tous les mercredis de 9h00 à 17h00. Ainsi qu'en juillet et août et pendant les petites vacances scolaires, excepté les vacances de Noël.

→ 28 enfants inscrits sur les mercredis âgés de 3/5 ans.

→ 45 enfants inscrits sur les mercredis âgés de 6/11 ans.

→ 80 enfants participent en moyenne aux activités des petites vacances.

→ 190 enfants participent en moyenne aux activités de l'été.

Besoins répertoriés sur le territoire :

Afin de cibler les besoins sur le territoire, nous nous efforçons de nous référer aux différents projets d'écoles du territoire. La commune est répartie sur trois quartiers qui possèdent chacun leurs écoles maternelles et élémentaires.

Celles-ci scolarisent des élèves aux caractéristiques différentes malgré le fait que les élèves résident tous dans la même commune.

Articulation du PEL avec les éventuels dispositifs existants :

Le PEL s'articule avec l'ALSH Permanent, l'Accueil Périscolaire et la Pause Méridienne qui sont des dispositifs qui existent sur la commune.

En effet, afin de pouvoir respecter au mieux la courbe d'intensité relative aux rythmes des enfants, les animateurs professionnels doivent considérer le temps de l'enfant dans sa globalité et par conséquent articuler le PEL avec l'ensemble des dispositifs existants sur la commune.

De ce fait, les animations de l'Accueil Périscolaire du soir sont revisitées de façon à ce que l'enfant finisse sa journée par des activités calmes et apaisantes.

Le « rien faire » aura également sa place quand l'enfant en nécessitera le besoin et le désir. Il est IMPORTANT que tous ces temps partagés par l'enfant soient en cohérence tout en essayant de respecter le rythme de chacun.

Des actions seront menées, dans le cadre des A.C.M (Accueils Collectifs de Mineurs), autour de la parentalité afin de travailler au renforcement de la place des parents dans les lieux de vie des enfants, dans le dialogue et la coopération avec les équipes de la D.A.E.S (Direction de l'Action Educative et Sportive).

Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEL (partenaires, intervenants, équipements, etc..) :

- **Les intervenants** : Le personnel titulaire d'animation (Accueil périscolaire, Pause Méridienne et ALSH)
Le personnel A.T.S.E.M.
Recrutement de plusieurs animateurs (C.Q.P., BAFA, CAP Petite Enfance).
- **Les partenaires** : Les associations sportives du territoire (Handball club, l'Avenir Gymnique, Tennis club).
Les associations culturelles du territoire (L'Ecole de Musique, L'Ecole du Cirque, Les Petites Madames (troupe de théâtre en résidence à Corbie), La Digue (jeux de traditions), l'Etablissement CFPPA de la Haute Somme (jardin collectif de la Neuville), Artiste Plasticienne, et des intervenants extérieurs diplômés dans des disciplines spécifiques (hockey sur gazon, Flag, etc....)
l'association DDBT (Diseurs De Beaux Textes), ZUMBA KIDS (par Aurore HAYE)
- **Les équipements** :
 - ***Centre-ville*** : Les terrains de l'enclos.
La piste d'athlétisme.
La médiathèque.
L'école du cirque (place Jean Catelas).
 - ***Quartier d'Etampes*** : Le stade annexe.
Le terrain multisports.
 - ***Quartier de la Neuville*** : La place du centre du quartier de la Neuville (terrain de ballon au poing, terrain gazonné et aire de jeux).

Activités et projets pouvant être proposés :

- ★ Projet autour du livre pour les 3/5 ans.
- ★ Projet autour du livre pour les 7/11 ans : « Du Conte aux Arts plastiques » → création d'un livre imagé avec des symboles. Intervention de l'association DDBT.
- ★ Activités scientifiques et techniques (étude du phénomène de flottaison pour partir sur la construction de petits bateaux réalisés avec différents matériaux).

- * Création d'un Conte (écriture et illustration) avec les 7/11 ans → projet passerelle avec les personnes âgées de la maison de retraite.
- * Jeux sportifs divers (courses d'orientation, rallye photos, découvertes de différentes thèques → thèque base-ball...).
- * Création d'un potager « partagé » au sein de la structure ALSH (confection d'épouvantails, de nichoirs....).
- * Concours d'écriture à plusieurs mains (un enfant écrit le préambule de l'histoire, un second une 1^{ère} partie, un troisième une 2^{ème} partie, etc....jusqu'à la conclusion).
- * Analyse de pièces de théâtre et exercices d'expression dans l'espace (avec la compagnie « les Petites Madames » en résidence à Corbie).
- * Grand Jeu Citoyen pour les 9/11 ans à travers, en outre, le « Permis piéton ».
- * Projet musique avec l'école de musique de Corbie.
- * Projet GYM avec l'association de l'Avenir Gymnique de Corbie.
- * Découverte et initiation aux Jeux traditionnels Picards avec l'Association La Digue.
- * Initiation aux Arts du cirque avec l'école du Cirque de Corbie.
- * Initiation au Handball et au tennis avec le Handball club et le Tennis club de Corbie.
- * Etc.....

Des projets communs avec les écoles pourront être réalisés : Rallye piétons, journée de la Prévention et de la Sécurité Routière, « Engage toi pour la planète ».....

Une discussion annuelle est nécessaire au sujet des A.P.C (Activités Pédagogiques Complémentaires) animées par les enseignants en dehors du temps scolaire pour qu'il y ait une mise en cohérence entre le temps des A.P.C et le temps de T.A.P.

Ce temps d'échanges servira également à élaborer collégalement, un règlement intérieur et une Charte, communs à l'école et à l'équipe d'encadrement.

La configuration du territoire et la répartition de ses écoles nécessitent de nombreux déplacements en intramuros, à pied ou en Bus (Bus de la ville).

Les partenaires du projet :

- ***Les partenaires institutionnels :***
Le Ministère de l'Education Nationale
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
La Caisse d'Allocations Familiales

 - ***Les partenaires associatifs :***
L'ensemble des associations Corbéennes, sportives et culturelles.
-

Les critères d'évaluations :

(Evaluation qui est réalisée annuellement).

→ **Indicateurs retenus** (répondant aux objectifs visés) :

Avons-nous atteint les objectifs pédagogiques qui étaient :

- ✓ Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.
- ✓ Favoriser l'autonomie chez l'enfant.
- ✓ Sensibiliser et initier l'enfant à la protection de l'environnement et au développement durable.
- ✓ Observer, tester, participer et créer.
- ✓ Favoriser le dialogue et la coopération entre les parents et l'équipe d'animation.
- ✓ Découvrir et s'initier au travers d'activités physiques et sportives, culturelles et scientifiques.

Si les objectifs ou certains objectifs ne sont pas atteints, lesquels devons-nous revoir et quelles solutions pouvons-nous apporter pour la prochaine fois ?

→ **Indicateurs quantitatifs** (nombre d'inscrits, de participants, etc...) :

- ✓ Le nombre d'enfants inscrits à l'Accueil Périscolaire du matin.
- ✓ Le nombre d'enfants inscrits à l'Accueil Périscolaire du soir.
- ✓ Le nombre d'enfants maternels inscrits à l'A.L.S.H du mercredi.
- ✓ Le nombre d'enfants élémentaires inscrits à l'A.L.S.H des petites vacances.
- ✓ Le nombre d'enfants inscrits à l'A.L.S.H été.
- ✓ Le nombre de familles dont les enfants sont inscrits sur les différents services d'accueils et qui travaillent.

→ **Indicateurs qualitatifs :**

- ✓ Les activités proposées étaient-elles adaptés aux enfants ?
- ✓ Les activités proposées ont-elles plu aux enfants ?
- ✓ Les activités proposées étaient-elles suffisamment diversifiées ?
- ✓ Les activités proposées étaient-elles en cohérences avec les projets d'écoles ?
- ✓ Le travail en lien avec les écoles est-il satisfaisant ? (oui, moyennement, non, pourquoi ?).
- ✓ Quelle était l'ambiance des activités ? (Agréable, agitée, dynamique, pas assez dynamique, adaptée à ce genre d'activité, autre ?).
- ✓ Les moyens matériels, humains et financiers étaient-ils suffisants, corrects, insuffisants ?
- ✓ Le résultat final du projet global est-il satisfaisant ? (oui, moyennement, non, pourquoi ?).

Modalités de reconduction du PEL :

- Poursuivre l'organisation du PEL.
- Modifier l'organisation du PEL mis en œuvre au départ (Motiver la raison du changement).
- Maintenir les activités réalisées dans le cadre du PEL et les étendre.
- Modifier les activités réalisées dans le cadre du PEL ou certaines des activités (Motiver cette décision).
- Revoir le PEL globalement (proposer un diagnostic de territoire afin de revoir les besoins réels du public accueilli).

Les numéros d'habilitation des Accueils Extra et Périscolaire de Corbie sont les suivants
0800062CL000120 / 0800062AP000120-E01

❖ **1^{ère} partie : Rappel des intentions éducatives de l'organisateur**

a) Objectifs Educatifs du P.E.T en lien avec les Projets d'Ecoles :

1. Initiation à la vie en collectivité (par extension avec l'école et à la vie en société).
2. Apprentissage des responsabilités et de la Citoyenneté.
3. Epanouissement de l'enfant et Autonomie.
4. Esprit d'initiative (regroupe tous les projets pouvant être réalisés autour des thématiques de l'environnement et du développement durable. Ces projets pourront être également en faveur de la solidarité, de l'échange et du partage et de la communication).
5. Renforcement de la place des parents dans les lieux de vie des enfants.

La thématique générale :

« Le vivre ensemble »

❖ **2^{ème} partie : le projet pédagogique**

Les années 2020/2021 porteront sur différentes thématiques qui seront définies sur chaque période de petites vacances, d'été, de mercredis et sur l'Accueil Périscolaire du soir, par les équipes d'animation.

Ces thématiques seront déclinées en Projets d'Animation afin de répondre aux objectifs pédagogiques déclinés ci-dessus.

Des sorties seront proposées aux enfants tout au long de l'année.

Ces sorties respecteront les horaires de l'ALSH, dans la mesure du possible, afin de ne pas fatiguer davantage les enfants.

Les sorties seront précisées sur la Fiche Complémentaire de la DDCS.

Des rencontres intergénérationnelles pourront également se dérouler tout au long de l'année avec les personnes âgées des différents sites du centre hospitalier de Corbie.

Des rencontres inter-centres pourront être organisées avec les ALSH de proximités qui le souhaitent.

Des projets seront réalisés pendant toute l'année par rapport aux thématiques citées ci-dessus.

❖ 3^{ème} partie : Présentation générale

1) Dates de fonctionnement :

ALSH Périscolaire : du Mercredi 06 Janvier 2020 au Mercredi 30 juin 2021.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi - matin et soir avant et après la classe - du 1^{er} jour de rentrée scolaire au dernier jour de l'année scolaire.

ALSH Extrascolaire : à chaque vacances scolaires (excepté les vacances de décembre) - du lundi au vendredi.

2) Horaires de fonctionnement

Les MERCREDIS : Accueil péricentre de 7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H30

A.L.S.H. de 9H00 à 17H00 Accueil à la journée avec repas et goûter compris ou à la demi-journée sans repas ni goûters.

Les vacances scolaires :

Accueil péricentre de 7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H30

A.L.S.H. de 9H00 à 17H00 Accueil à la journée avec repas et goûter compris.

Accueil Périscolaire : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h00 à 18h30.

3) Les lieux d'accueils

L'ALSH Péri et Extrascolaire se situe dans le quartier d'étampes de la ville, dans l'enceinte de l'école maternelle Françoise Dolto pour les enfants de 6 ans et moins, et à côté de l'école élémentaire Michel Petrucciani pour les enfants de 7 ans et plus. L'entrée de ces accueils se fait Rue Gustave Poingt à Corbie.

La commune est dotée de plusieurs écoles réparties en 3 quartiers :

Quartier Centre-ville pour les écoles :

- L'école maternelle « Les pierres blanches »
- L'école élémentaire « La Caroline »
- L'école élémentaire « Roses de Picardie »

Quartier d'Etampes pour les écoles :

- L'école maternelle « Françoise Dolto »
- L'école élémentaire « Michel Petrucciani »

Quartier de la Neuville pour les écoles :

- L'école maternelle « Au bord de l'Ancre »
- L'école élémentaire « La république »
- L'école élémentaire « Le Pauchelet »

L'accueil périscolaire est ouvert 4 matins et 4 soirs par semaine pendant la période scolaire.

L'Accueil Périscolaire des 7 ans et plus existe depuis 2003 et celui des 6 ans et moins, depuis 2005.

Un ramassage est organisé quotidiennement, le matin pour déposer les enfants dans leurs écoles respectives. Le soir, le ramassage est effectué dans chaque école pour ensuite déposer les enfants à l'Accueil Périscolaire.

La Restauration :

Les enfants et adultes déjeunent à la cantine du Lycée rural privé Sainte Colette. Une convention d'hébergement est établie chaque année entre l'organisateur et la directrice du Lycée. Les tarifs des mercredis, des petites vacances scolaires et du mois de juillet sont revus chaque année.

Une salle a été aménagée spécialement pour y accueillir les élèves des écoles maternelle Pierres Blanches et élémentaire la Caroline pendant le temps scolaire. C'est par

conséquent cette salle qui est mise à disposition des enfants de l'ALSH des mercredis et des petites vacances.

En ce qui concerne le mois de juillet, ladite salle est réservée aux enfants de 6 ans et moins et les enfants de 7 ans et plus déjeunent au self.

Lycée rural privé Ste Colette - Rue de l'enclos - 80800 CORBIE

Concernant la restauration du mois d'août, les enfants et adultes déjeunent à la Salle Polyvalente d'Etampes qui se situe à proximité des écoles maternelle et élémentaire F. DOLTO et M. PETRUCCIANI. Il s'agit d'un site de restauration appartenant à la commune qui fonctionne au quotidien pendant le temps scolaire pour les élèves scolarisés dans le quartier d'Etampes. Ce site de restauration est en liaison froide.

4) La capacité d'accueil

ALSH des Mercredis / vacances scolaires / Eté :

1 animateur pour 8 enfants pour les - de 6 ans.

1 animateur pour 12 enfants pour les 6 ans et +.

ALSH Périscolaire :

1 animateur pour 10 enfants pour les - de 6 ans.

1 animateur pour 14 enfants pour les 6 ans et +.

5) Les tranches d'âges

- 3/5 ans
- 6/12 ans voire 13/14 l'été en fonction des besoins des familles

6) Les réunions de préparation

L'équipe se réunit toutes les semaines pendant 3h00 sur le temps scolaire afin de faire le bilan des actions et préparer les projets d'animations et d'activités.

Lors de ces réunions, animées par le directeur, l'équipe apportent, proposent, échangent et discutent sur les projets à venir ou qui ont été réalisés. L'objectif de ces réunions de

bilans et de préparations est de pouvoir répondre au mieux aux objectifs pédagogiques fixés.

Animation = adaptation et Animer = donner vie

Ainsi, rien n'est figé et tout peut bouger et être modifié afin que les moyens mis en place pour atteindre les objectifs puissent être le mieux adaptés possibles aux enfants et ainsi répondre au mieux à leurs besoins, possibilités et capacités.

Lors des réunions, l'équipe d'animation trouve à sa disposition toutes sortes de documentation telles que des fiches d'activités, des revues pédagogiques, des textes sur la réglementation en vigueur, des documents pédagogiques etc. Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

Un ordinateur relié à une imprimante couleur ainsi qu'une connexion internet est également à leur disposition pour leur permettre d'effectuer diverses recherches.

Pour la préparation des petites vacances scolaires, 7h de préparation sont prévues :

Un samedi matin 3 semaines avant le début des vacances :

- Présentation de l'équipe
- Présentation du thème
- Elaboration des objectifs pédagogiques
- Jeux de présentation
- Préparation des ateliers et activités

Le samedi matin, veille des vacances :

- Lecture du projet pédagogique
- Installation de l'ALSH
- Mise au point de la première semaine

7) Organisation de la journée

a) ALSH Mercredis et vacances scolaires

Une journée type (sert de cadre mais peut varier en fonction de la thématique prévue) :

7h30 - 9h00 : Accueil péricentre, accueils échelonnés.

9h00 - 9h30 : Accueil des enfants et pointage.

9h30 - 10h00 Explication du déroulement de la journée aux enfants.

10h00 - 11h30 : Activités et rangement.

11h30 - 13h00 : Passage aux toilettes et départs échelonnés pour la cantine.

13h00 - 13h45 : Temps calme/ Sieste pour les maternels

13h45 - 14h30 : Temps informel avec ateliers.

14h30 - 16h15 : Jeux extérieurs coopératifs et créatifs

16h15 - 16h40 : Goûter

16h40 - 17h00 : Bilan avec les enfants.

17h00 - 18h30 : Accueil péricentre, départs échelonnés.

b) L'Accueil Périscolaire

L'Accueil Périscolaire ouvre ses portes à 7h15, les animateurs laissent le temps aux enfants de se réveiller et de commencer leurs journées. Les enfants ont accès aux jeux, coloriages.

Les animateurs sont présents pour jouer avec les enfants.

A partir de 8h00 les enfants se préparent pour prendre le BUS de la ville afin de rejoindre leurs écoles respectives accompagnés des animateurs.

Pendant ce temps les enfants des écoles maternelle et élémentaire F. DOLTO et M. Petrucciani rejoignent leurs professeurs au sein de leurs classes pour les plus jeunes et dans la cour pour les plus âgés, toujours accompagnés par un animateur.

Le soir, chaque animateur se rend dans une des écoles afin de récupérer les enfants inscrits à l'accueil périscolaire.

Arrivé au périscolaire, un goûter est distribué aux enfants. Une activité, en rapport avec le projet est ensuite proposée aux enfants.

Le départ des enfants se fait de façon échelonnée, ce qui n'est pas toujours évident pour mener à bien certains projets et activités. L'effectif enfants le plus élevé se situe entre 16h00 et 17h30.

Un second ramassage est organisé afin d'aller récupérer les enfants inscrits à l'Aide Aux Devoirs (AAD) ou en APC. L'AAD est organisé par la mairie et offre la possibilité aux enfants d'être aidés dans l'organisation de leurs devoirs, relecture, récitations, etc.... L'AAD se déroule principalement dans une des écoles du centre-ville et à l'école PETRUCCIANI. Pour ce qui est de l'APC, ce dispositif est organisé et géré par les écoles.

8) Les évaluations

L'équipe permanente est évaluée chaque année pour faire un point sur les objectifs professionnels fixés l'année précédente. Elle exprime ses souhaits en matière de missions ou de changement de poste ou d'évolution de carrière.

Les équipes d'animateurs saisonniers sont évaluées régulièrement sur les périodes de fonctionnement.

Toutefois, chaque membre desdites équipes est reçu et écouté lorsqu'il en fait la demande.

9) L'accueil des familles

L'accueil sera souriant, accueillant et disponible.

Les animateurs veilleront à ne pas rester assis sur une chaise mais se lèveront pour accueillir les parents et les enfants.

Pour certains d'entre eux la séparation avec les parents sera difficile. Un animateur veillera à consoler l'enfant et à rassurer les parents.

Un point d'informations sera mis en place, comportant les photos et prénoms des animateurs, les menus et les informations sur les sorties.

Par ailleurs 2 semaines avant chaque sortie, un papier d'information est distribué afin de rappeler la date, le lieu et les recommandations d'usage comme par exemple la casquette, la gourde, la crème solaire ... selon la destination.

L'équipe devra être accueillante, disponible, à l'écoute et aimable.

En effet, la qualité de l'accueil sera primordiale pour donner confiance aux parents et les rassurer.

En cas de questions spécifiques ou de problèmes, l'équipe de direction sera présente sur les lieux d'accueil.

Le soir, à 17h00, les familles devront être informées de la journée de leurs enfants. Les parents ont besoin d'être rassurés et pris en compte. Il ne s'agit pas de juste les aborder pour leur signaler que leur enfant n'a pas été sage.

La communication avec les familles, sous quelques formes que ce soit, sera très importante.

10) L'accueil des enfants en situation de handicap :

Un accueil particulier est mis en place afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap.

Des aménagements d'horaires sont proposés aux familles pour permettre aux enfants de venir à l'ALSH à la demi-journée.

La communication avec les familles sera très importante afin de connaître précisément le handicap de l'enfant et l'attitude à adopter envers celui-ci afin que son temps de vacances se déroule dans les meilleures conditions.

11) Le pointage

Le pointage des enfants devra être fait dans la plus grande rigueur.

En effet, d'une part les animateurs doivent IMPERATIVEMENT connaître l'effectif des enfants accueillis et d'autre part parce que ce pointage sert à la facturation des familles.

12) L'infirmierie

Chaque groupe d'âge aura en permanence avec lui un sac à pharmacie ; comportant le nécessaire de soins, un cahier de soins à remplir à chaque intervention ainsi qu'un récapitulatif des allergies des enfants.

13) Les goûters

Le goûter est fourni par la mairie, sur les temps de l'Accueil Périscolaire, des mercredis et des petites vacances. Pendant l'été, il est fourni par le prestataire de liaison froide ou notre hébergeur.

Les goûters sont, dans la mesure du possible, très variés. Ils peuvent être composés de fruits avec un biscuit. De pain avec du chocolat en morceaux, confiture, nutella. Cela peut également être un laitage avec un biscuit, une compote, un gâteau, de la galette des rois, etc....

14) L'hygiène

Les animateurs veillent à ce que les enfants se lavent les mains avant le déjeuner et le goûter. Et après chaque passage aux toilettes.

Il incombe à chaque animateur de vérifier que tous les enfants respectent bien les règles d'hygiène de base et explique les raisons de celles-ci. Les enfants qui souhaitent se brosser les dents après chaque repas, le peuvent à condition d'apporter leur propre matériel.

Le rangement et le nettoyage (peinture sur les tables, pinceaux, balai etc.) des salles d'activités doivent se faire après chaque activité avec la participation des enfants et des adultes.

Le rangement et le nettoyage du matériel fait partie du temps d'activité

Un rangement collectif des jouets, jeux, petits matériels est régulièrement organisé avec l'ensemble des enfants afin qu'ils en assimilent l'utilité.

15) L'entretien des locaux

Chaque jour, une fois les enfants et animateurs partis, une société de nettoyage effectue l'entretien de l'ensemble des locaux et veille à ce que les distributeurs en savon et essuie-mains ne soient jamais vides

16) Les activités

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'enfant. C'est dans la liberté d'agir que l'enfant va se construire et apprendre à maîtriser son environnement.

A l'opposé d'une mise en place d'activités occupationnelles ou de consommation, nous mettons en place des activités éducatives et ludiques afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Toutes les activités mises en place au centre de loisirs sont obligatoirement en rapport avec les objectifs pédagogiques et les valeurs éducatives de la commune. Chaque activité doit préalablement être préparée en amont.

Cependant, n'oublions pas que l'enfant doit JOUER

et que le RIEN FAIRE et/ou le JEU LIBRE à sa place dans notre projet

Type d'activités :

- Activités manuelles
- Activités sportives
- Activités culturelles
- Activités artistiques
- Activités d'expression corporelle
- Activités scientifiques

17) Déroulement du temps de cantine

Les enfants de 3 à 6 ans seront servis à table par les animateurs.

Les animateurs veilleront à laisser faire seul l'enfant afin de développer son autonomie. Il sera présent en cas de nécessité.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants mangent (sans les forcer mais essayeront de les faire goûter). Ils les observeront afin de pouvoir en parler le soir avec les parents.

La cantine peut être un moment difficile pour l'enfant, les animateurs seront donc attentifs et rassurants et feront de ce moment un temps convivial et agréable, puisqu'ils mangeront à table avec eux.

Les enfants de 7 à 12 ans passeront au self et auront le choix de leurs entrées et desserts. Pendant le repas, les animateurs mangeront avec les enfants de leurs groupes respectifs. Ils observeront les enfants afin de répondre aux questions et inquiétudes des parents.

La cantine est un temps travaillé. Les animateurs seront attentifs et feront de ce moment un temps convivial et agréable pour les enfants (discussions).

Ils veilleront aussi à ce que les enfants se tiennent bien à table et à ce qu'ils sachent correctement se servir de leurs couverts.

A la fin du repas, les enfants débarrasseront leurs plateaux, les uns après les autres, avec l'aide d'un animateur.

18) La sieste

En rentrant de la cantine, les plus petits iront faire la sieste dans le dortoir. Un animateur les accompagnera. Ils passeront avant aux toilettes et iront dans leurs lits respectifs (identifiables par une étiquette créée par leurs soins, car les maternels ont besoin de repères).

Une histoire sera lue pour instaurer le calme avant la sieste. Les enfants se réveilleront par eux-mêmes sauf si l'heure du goûter approche pour ne pas « casser » le rythme instauré à la maison.

Ils pourront amener les « doudous » et oreillers de la maison, pour leur donner un repère et un réconfort si besoin.

Les draps seront lavés par l'équipe après chaque utilisation. Machine à laver et sèche-linge sont installés dans chaque école maternelle.

19) La sécurité

- ✓ Le port du gilet jaune par les animateurs est rendu obligatoire pour chaque sortie du centre afin qu'ils soient vus et protégés des automobilistes (de plus en plus irrespectueux)
- ✓ La sécurité est l'affaire de toute l'équipe d'animation et doit être une préoccupation permanente
- ✓ Aucun enfant ne devra repartir **seul**, excepté si la famille l'y a autorisé par écrit.
- ✓ En matière de sécurité, il nous appartient de limiter les risques d'accident et d'agir toujours dans le cadre des lois et des règlements en vigueur.

❖ **3^{ème} partie : L'équipe d'animation**

L'équipe d'encadrement du service Jeunesse se compose d'une équipe d'animation permanente pour le périscolaire et l'ALSH.

Le personnel technique est composé d'un chauffeur de BUS et de deux agents de service pour la cantine.

L'équipe d'animation se compose des animateurs et de la directrice.

L'ensemble de l'équipe d'animation est chargé de l'organisation, de la gestion et de l'animation de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs.

Elle est sous l'autorité de la directrice de la Direction de l'Action Educative et Sportive.

L'équipe d'animation de l'ALSH Permanent est composée de :

Un agent diplômé B.E.A.T.E.P (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse - spécialité Loisirs tout public)

Sept agents diplômés C.A.P petite enfance et BAFA et ou titulaires de la fonction publique territoriale

Des animateurs saisonniers, diplômés ou stagiaires BAFA sont recrutés pour les petites vacances scolaires et l'été. Ils sont déclarés sur la fiche complémentaires de la DDCS.

1) Le rôle de l'animateur :

Auprès des enfants

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Ecouter les enfants et répondre à leurs demandes.
- Respecter les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...)

Avec les parents

- Il discute avec les parents sur la journée de leur enfant lorsqu'ils sont demandeurs.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

2) Le rôle du directeur :

Il doit être le moteur de l'équipe et être à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager et conseiller les animateurs.

Rôle pédagogique :

- Mettre en application le projet éducatif de l'organisateur,
- Préparer le projet pédagogique avec les animateurs,
- Faire les bilans hebdomadaires et le bilan final,
- Former et évaluer son équipe,
- Veiller au respect des règles de sécurité,
- Régler les problèmes matériels,
- Aider les animateurs à la mise en place des activités,
- Rencontrer les parents.

Rôle administratif :

- Proposer le recrutement de son équipe d'animation,
- Préparer, proposer et veiller au respect du budget,
- Gérer le matériel pédagogique,
- Etre en contact régulier avec la D.A.E.S (Direction de l'Action Educative et Sportive), la DRDJS et le gestionnaire des restaurants scolaires.

3) Les points non négociables

- L'animateur ne doit pas fumer devant les enfants, un temps de pause est prévu à cet effet dans la journée.
- L'animateur ne doit pas humilier l'enfant (par des gestes, des propos, comportement ou punition).
- L'animateur doit être assidu dans son travail : retard ou absence non justifiés seront sanctionnés.

Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention et non une DISTRACTION PERSONNELLE